

Action régionale de suivi du PMPOA sur deux bassins versants tests des Pays-de-la-Loire (France)

Bilan à mi-parcours sur les bassins versants du Montanger (53) et de la Micherie (85)

Janick Huet, Chambre régionale d'agriculture des Pays-de-la-Loire
Cellule de transfert et d'animation de PLER (Pays-de-la-Loire Environnement Ressources)¹
9 rue André Brouard – BP 70510 – 49105 Angers Cedex - France

Le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) a pour but d'aider à réduire les impacts sur l'environnement des bâtiments d'élevage (réduction des **pollutions ponctuelles**) et à améliorer les pratiques de fertilisation des agriculteurs (réduction des **pollutions diffuses**).

C'est pour constater les effets du PMPOA sur la qualité des ressources en eau que la **Région des Pays de la Loire, l'Administration régionale, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Chambre régionale d'agriculture** ont engagé en partenariat, en 1998, l'action « Bassins versants de suivi du PMPOA » qui s'achèvera en 2008.

Mis en œuvre sur deux bassins versants représentatifs des zones d'élevage des Pays-de-la-Loire, ce dispositif comporte trois volets :

- la réalisation des travaux nécessaires dans tous les bâtiments d'élevages du bassin
- des conseils en fertilisation et une évaluation annuelle des pratiques pour les exploitants de parcelles sur le bassin. Un plan de fumure est réalisé tous les ans chez les agriculteurs; les données de pratiques conseillées et réelles sont ensuite analysées
- la mesure régulière de la qualité de l'eau à la sortie des bassins (concentrations et flux pour plusieurs paramètres).

Sur ces trois volets des indicateurs ont été établis et suivis pour évaluer la progression et les résultats de l'action.

Les enseignements à mi-parcours de ce test grande nature des effets du PMPOA, font déjà apparaître :

- des résultats encourageants sur l'amélioration de la qualité de l'eau et l'évolution des pratiques,
- un retour d'expérience sur le déroulement même de l'action, et notamment sur les temps de « latence » qui existent entre l'idée même du dispositif et les résultats sur la qualité de l'eau.